

Burundi : prestation de serment du premier Ombudsman

@rib News, 23/11/2010 â€“ Source XinhuaLâ€™Ombudsman burundais Mohamed Rukara Khalfan a prÃ©senti son serment mardi devant le prÃ©sident de la RÃ©publique et le Parlement. "Je jure et promets de remplir mes fonctions avec honnÃªtetÃ© et impartialitÃ© et de ne rÃ©vÃ©ler aucun secret que j'aurai obtenu pendant et aprÃ¨s l'exercice de mes fonctions", a dÃ©clarÃ© Rukara Khalfan, premier Ombudsman dans l'histoire des institutions du Burundi.

Rukara Khalfan, 55 ans, a Ã©tÃ© Ã©lu pour un mandat de six ans par l'AssemblÃ©e nationale du Burundi et approuvÃ© par le SÃ©nat tel que le dispose la Constitution burundaise. La cÃ©rÃ©monie de mardi a eu lieu en prÃ©sence de 4 des 19 parlementaires du parti UPRONA qui avaient boycottÃ© l'Ã©lection de l'ombudsman organisÃ©e le 12 novembre. Les membres du parti UPRONA et ceux de la minoritÃ© de l'ethnie des Batwa reprochent Rukara Khalfan de manque de neutralitÃ© puisqu'il est membre trÃ¨s influent du comitÃ© des sages du parti CNDD-FDD au pouvoir, dont il est le vice-prÃ©sident. L'ombudsman, Ã©quivalent de mÃ©diateur de la RÃ©publique ou protecteur du citoyen, est prÃ©vu par l'accord d'Arusha pour la Paix et la RÃ©conciliation au Burundi signÃ© le 28 aoÃ»t 2000. L'ombudsman "reÃ§oit les plaintes et des enquÃªtes concernant des fautes de gestion et des violations des droits des citoyens commises par des agents de la fonction publique et du judiciaire et fait des recommandations Ã ce sujet aux autoritÃ©s compÃ©tentes", selon la Constitution burundaise. En outre, l'ombudsman a la mission d'assurer "une mÃ©diation entre l'Administration et les citoyens et ministÃ¨res et l'Administration et joue le rÃ´le d'observateur en ce qui concerne le fonctionnement de l'administration publique".